

VILLE DE MARGNY-Lès-Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>08 décembre 2021</p>	<p>L'an deux mil vingt et un, Le 14 décembre 2021 à 19 heures 00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Marcel Guérin de la Ville, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bernard HELLAL, Maire,</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>08 décembre 2021</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 23</p> <p>VOTANTS : 28</p>	<p><i>ETAIENT PRESENTS :</i> Mesdames CHOISNE, DAUZAT, AUDINET, CHLAGOU BLANC, BENHERRAT, HOUSIEAUX, LAMRHARI, VIERIN MAURY, DE PAUW, Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON CABADET, NORTON, CRONIER, TILLY, LEONARD.</p> <p><i>ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR :</i> Madame BOURGNEUF (pouvoir à Monsieur RECTON) Madame GILBERT (pouvoir à Madame DAUZAT) Monsieur JOANNIN (pouvoir à Monsieur NORTON) Madame GUILLAUME-MONNERY (pouvoir à Monsieur LEONARD) Monsieur ERNULT (pouvoir à Monsieur TILLY)</p> <p><i>ETAIENT ABSENTS :</i> Madame LHADI Awatif</p> <p><i>ASSISTAIENT EN OUTRE A LA REUNION :</i> Monsieur MARIUS LE PRINCE, Directeur Général des Services, Madame BENEZIT, Secrétaire de Monsieur le Maire.</p>
<p>Objet :</p> <p>9- Création de postes</p>	<p>Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente séance.</p> <p>A l'unanimité, Madame Nidale LAMRHARI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.</p> <p>Ces formalités remplies</p>

9) Création de postes

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre :

- la mise au stage d'un agent contractuel,
- de recruter un contractuel sur un emploi vacant,
- la nomination des agents inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser** la transformation d'un poste d'adjoint technique à temps partiel (26h) à temps complet pour une durée de 35h
- **D'autoriser** la création d'un poste pour un contrat à durée déterminée sur une vacance temporaire de poste,
- **D'autoriser** la création de deux postes d'adjoint administratif principal I^{ère} classe à temps complet pour une durée de 35h
- **D'autoriser** la création d'un poste d'ATSEM principal I^{ère} classe à temps complet pour une durée de 35h
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la ville
- De **modifier** le tableau des effectifs de la ville en ce sens et joint à la présente délibération

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame Donatienne VIERIN, Conseillère.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la transformation d'un poste d'adjoint technique à temps partiel (26h) à temps complet pour une durée de 35h

AUTORISE la création d'un poste pour un contrat à durée déterminée sur une vacance temporaire de poste,

AUTORISE la création de deux postes d'adjoint administratif principal I^{ère} classe à temps complet pour une durée de 35h,

AUTORISE la création d'un poste d'ATSEM principal I^{ère} classe à temps complet pour une durée de 35h,

INSCRIT les crédits nécessaires au budget de la ville,

MODIFIE le tableau des effectifs de la ville en ce sens, joint à la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS
ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL